GARDE IMPÉRIALE

GRENADIERS A CHEVAL 1804-1815

ARMÉE FRANÇAISE PLANCHE Nº 23

PAR Décret du 28 Floréal An XII (18 mai 1804), la Garde des Consuls prend l'appellation de Garde Impériale.

Le régiment des Grenadiers à cheval conserve sa composition primitive : quatre escadrons de deux compagnies chacun. Le Décret du 30 Fructidor an XIII (17 septembre 1805), lui adjoint un escadron de Vélites à cheval, puis deux, destinés à compléter les escadrons en cas de besoin. Ils sont supprimés le 1er août 1811 et le régiment, porté à cinq escadrons, est ramené à quatre après la campagne de Russie.

Un cinquième escadron est formé par Décret du 10 janvier 1813, puis un sixième, tous deux de Jeune Garde. Ramené à quatre escadrons après l'Abdication, le régiment devient le CorpsRoyal des Cuirassiers de France. Il reprend son ancien titre pendant les Cent jours.

L'habillement, la coiffure, l'équipement, l'armement et le harnachement des Grenadiers à cheval comprenait de nombreux objets, en plus du linge et des ustensiles d'entretien. De 1804 à 1814, ces objets subirent peu de modifications, en dehors de celles qui furent imposées par l'usage.

Le premier changement apporté fut, l'adoption du bouton à l'aigle, qui eut lieu en 1804.

L'habit de grand uniforme, bien connu, était confectionné en drap bleu ainsi que son collet; il avait les parements écarlates, les pattes de parements à trois pointes et les revers blancs liserés de blanc, les pattes de poches en long simulées par un passepoil écarlate, les retroussis, la doublure des basques, du collet et des devants en serge écarlate. Sa confection exigeait 11 gros boutons et 22 petits. Les passants d'épaulettes étaient en galon aurore. Des grenades, brodées en laine aurore sur du drap blanc découpé, ornaient les retroussis (fig. 9 et 18). Ces derniers, d'abord flottants et agrafés (fig. 1, 2 et 9), furent ensuite appliqués et cousus, pointe contre pointe, vers 1808; ils laissaient ainsi visible un triangle bleu (fig. 5 et 10), qui disparaîtra vers 1811 (fig. 3).

Pour économiser cet habit, on portait le surtout, vêtement plus simple et moins coûteux, confectionné en drap bleu. Il se boutonnait sur la poitrine au moyen d'une rangée de gros boutons et avait les parements ronds, de la couleur du fond, fermés en dessous par deux petits boutons. Ses basques, ses retroussis et ses passants d'épaulettes étaient les mêmes qu'à l'habit et il avait le collet et les devants doublés de rouge (fig. 1, 10 et 20).

Au début de l'Empire, il semble n'avoir eu que 6 boutons au devant et c'est ainsi que le représente Henschel en 1806. A partir de 1808 il en eut 10. Néanmoins quelques surtouts fermés par 7 boutons ont encore été confectionnés au début de 1808.

En 1809 le surtout fut remplacé par un second habit, mais jusqu'en 1814 on en distribuait encore aux sous-officiers et brigadiers.

Le surtout était porté en route, en tenue d'exercice et de service quand l'ordre en était donné, et c'est avec ce vêtement peu décoratif que le régiment, comme tous les corps de la Garde, fit les campagnes de Prusse et de Pologne et entra à Berlin.

L'habit de petit uniforme fut mis en service en 1809, comme en font foi les états de distributions. Il était de même composition et forme que l'habit de grand uniforme, mais il avait les parements bleus du surtout et était confectionné en drap de moindre qualité (fig. 3 et 5).

Avec ces trois vêtements les Grenadiers à cheval portaient à droite les aiguillettes en laine aurore; elles étaient accompagnées d'une paire de pattes d'épaules mobiles, d'abord en forme de trèfles (fig. 2), ensuite en forme de contre-épaulettes (fig. 16). Il est vraisemblable que c'est vers 1806 que le changement eut lieu car Henschel donne les contre-épaulettes en 1806; il est vrai que Martinet donne encore les trèfles à son grenadier publiée vers 1807-1808.

Sous les trois vêtements que nous venons de décrire était portée la veste en drap blanc fermée par 12 boutons moyens; le bas de la veste était échancré et chaque basque avait une patte de poche à trois pointes. Les devis de 1813 indiquent en plus une patte de ceinturon sur le côté.

La culotte de daim à grand pont était portée en grande tenue et la culotte de peau de mouton la remplaçait en tenue ordinaire. Une surculotte en coutil blanc, fermée de chaque côté par 16 boutons d'os, la protégeait pendant les marches.

En 1813, un pantalon de drap gris fut mis en service; il avait l'entre-jambe renforcé en drap et deux plaques, une sur chaque cuisse extérieurement, le protégeaient du frottement du sabre et du fusil (fig. 3 et 22).

Nous ne connaissons aucune représentation de la veste d'écurie; elle était entièrement bleue; avant 1809 sa confection exigeait 13 moyens boutons d'uniforme et 15 après cette date. Le devis de

1813, indique l'existence de pattes d'épaules et de sabots de taille, les manches fermées chacune par 2 boutons en drap, 11 boutons d'uniforme devant et un à chaque patte d'épaule (fig. 21).

Le pantalon d'écurie, en treillis, était ouvert du haut en bas et se fermait de chaque côté par 18 boutons d'os (fig. 21).

Le bonnet de police, entièrement en drap bleu avait son turban, ou retroussis, découpé en cœur par devant et bordé, y compris la couture de derrière. d'un galon en laine aurore de 35 mm de largeur. Sur le devant du turban était une grenade en laine aurore. Une ganse ronde en laine aurore régnait sur les quatre coutures de la flamme et un gland en laine aurore en garnissait la pointe (fig. 9).

Jusqu'en 1813, le manteau en usage était de la forme dite trois-quart, à grand collet ou rotonde; confectionné en drap blanc piqué de bleu, il était sans manches, muni d'un petit collet bleu et parementé en serge écarlate de chaque côté, à l'intérieur des devants et à la fente de derrière (fig. 4).

Le manteau-capote à manches, fut mis en service en 1813. Il était en même drap et parementé de même que le précédent, mais moins ample, avec de larges parements aux manches et la rotonde un peu plus haute. Son collet était bleu et un large liseré bleu bordait les devants du grand collet, du corps du manteau et de la fente de derrière. Sur le devant du grand collet étaient 6 brandebourgs, trois de chaque côté, en laine aurore, à jours et torsades, de 23 mm de largeur et terminés par des franges. Le corps du manteau était fermé par des boutons d'étoffe et le grand collet par 3 gros boutons d'uniforme (fig. 19).

La coiffure de service des Grenadiers à cheval était le bonnet à poil en ours noir, à fond écarlate, orné d'une « croisette » en laine aurore (fig. 8). Il avait deux jugulaires en écailles de cuivre et était agrémenté d'un gland fixe, en laine aurore, placé en haut de la forme et porté en arrière de la coiffure; en outre, deux lacets placés, l'un près de la rosace de jugulaire gauche, l'autre en haut et à droite du bonnet, servaient à fixer le cordon, maintenu au haut de la forme, par le repli sur lui-même du cordon d'attache du gland (fig. 8).

Ce cordon, en laine aurore, natté sur la moitié de sa longueur, avait sa partie simple terminée par une raquette et un gland (fig. 17). Souvent il n'était pas retenu par le lacet supérieur et la raquette pendait par derrière; il c'est d'ailleurs ainsi que le bonnet est le plus souvent représenté.

Ajoutons qu'une bride en cuir avec bouton, était cousue en dessous du fond du bonnet et servait à relever les jugulaires.

Presque tous les ouvrages de vulgarisation donnent une grenade en laine aurore au bonnet à partir de 1807; nous n'en avons jamais trouvé une seule confirmation et tous les marchés consultés, échelonnés de 1809 à 1812 donnent la « croisette en galon ».

Si cette grenade a vraiment existé, cela ne pourrait être qu'en 1813 ou 1814.

Le plumet écarlate se portait du côté gauche du bonnet; l'entrée du gousset porte-plumet était masqué par le pompon cocarde tricolore dont le centre portait l'aigle couronnée brodée en laine.

En tenue de ville et dans certains services ou exercices, les Grenadiers à cheval portaient un chapeau en feutre, garni d'une ganse de cocarde aurore retenue par un gros bouton et de passants en laine aurore. Les cornes étaient garnies de marrons en laine écarlate (fig. 20). Après 1811, les passants sont supprimés (fig. 5). Le chapeau était la coiffure des Vélites.

Comme tous les corps de la Vieille Garde, les Grenadiers à cheval avaient les cheveux liés en queue et poudrés en tenue de parade et de service; leur ruban de queue était orné d'une grenade en argent. Enfin ils portaient les boucles d'oreilles en or.

Les bottes en usage au corps étaient de trois sortes; la botte forte, à tige lisse d'une seule pièce, a été portée en grand uniforme et peut être aussi en campagne (fig. 2), la botte demi-forte, à genouillère rigide et tige souple, portée en campagne (fig. 3 et 22) et la botte à l'écuyère, à genouillère et tige molle, portée en service à pied et en ville (fig. 1 et 20).

Les éperons étaient en fer bronzé avec les brides et sous-pieds en cuir noir.

A ces bottes réglementaires fournies par le corps, il convient d'ajouter en tenue de ville les bottes à la Souvarov, ou à cœur, que les Grenadiers se procuraient à leurs frais (fig. 5).

En tenue de ville, les dimanches d'été, les Grenadiers portaient la culotte de nankin, les bas blancs et les souliers à boucles d'argent.

Parmi les effets de petit équipement mentionnons les cols, l'un blanc pour les parades et l'autre noir, et les manchettes de bottes destinées à protéger les genoux du frottement du cuir.

L'équipement comprenait les gants à la crispin, la dragonne en buffle ou en veau laqué, le ceinturon en buffle avec bélières, porte-baïonnette, garni de ses cuivres: plaque à grenade (fig. 14), anneaux, boucles de bélières, boutons doubles et boucle de fourreau de baïonnette, boutonnière en buffle avec bouton roulé pour assujettir la douille de la baïonnette (fig. 11), la giberne noire, à pattelette découpée en accolade portant une grenade, remplacée en 1806 par une plaque en losange (fig. 15), le porte giberne en buffle avec boucle, passant, agrément et boutons doubles en cuivre (fig. 12), la bretelle de fusil en buffle avec boucle et bouton double en cuivre et un couvre platine en cuir de vache grené. Toute la buffleterie était piquée sur les bords.

Quelques gravures allemandes du début de l'Empire. représentent les Grenadiers à cheval

avec une banderolle porte-mousqueton et armés d'un fusil long. A quoi pouvait servir cette banderolle sans utilité avec une arme longue. Nous n'en avons trouvé nulle trace, ni dans les inventaires, ni dans les marchés. Le Général Lejeune en 1805; Henschel en 1806; et une précieuse suite d'aquarelles, datant vraisemblablement de 1807, ne donnent que la banderolle de giberne.

Dès l'avènement de l'Empire, les anciens sabres de la Garde des Consuls, à lame droite, garde en cuivre à grenade et fourreau en cuir à trois garnitures en cuivre, sont toujours en service.

Le sabre classique, à lame demi-courbe a du être distribué en 1806. Sa garde était plus massive que la précédente. Son fourreau, était à la hussarde, à deux garnitures en cuivre réunies par deux lames minces de même métal, souvent renforcées de bracelets plats (fig. 9). Plus tard, les nouveaux sabres distribués avaient un fourreau plus solide à deux évidements (fig. 11 *bis*).

La question des armes à feu n'est pas mise au point, mais il est indéniable que les Grenadiers à cheval furent armés d'un fusil à baïonnette de 1 m 44 de hauteur totale et de 1 m 06 de canon, ayant les caractéristiques des armes de la Garde, c'est-à-dire toutes les garnitures en cuivre, l'embouchoir à bec, la plaque de couche à grenade, les battants carrés et le porte-vis spécial. Tous les documents contemporains le représentent, plus ou moins bien dessiné il est vrai, et il faut voir dans cette arme, la réalisation du projet du Premier Consul qui prévenait le 14 avril 1803, de faire établir pour les Grenadiers à cheval « un modèle de fusil distingué, le plus-joli possible, de la longueur d'un fusil de dragon avec une baïonnette, qui permette de manœuvrer sur trois rangs ».

Les inventaires des magasins du corps indiquent déjà 160 fusils en septembre 1803 et 150 fusils et baïonnettes un an après. Est-ce ce nouveau modèle de fusil dont nous ignorons la date de mise en service? Est-ce un autre modèle dont il ne reste pas trace?

M. de Prat nous a aimablement donné les détails suivants : dans l'Etat des armes à feu fabriquées depuis le 1er Vendemiaire An XI jusqu'en 1820, figurent en 1807 « 50 mousquetons de Grenadiers à cheval ». Comment étaient-ils ? rappelaient-ils par leur forme les mousquetons employés dans la Garde des Consuls de 1800 à 1803 ? Est-ce un essai d'armement ? il justifierait en tous cas, les banderolles porte-mousquetons dont nous avons parlé précédemment, mais encore faudrait-il que les Grenadiers représentés avec cet accessoire, soient armés du mousqueton. Il est possible aussi que ces mousquetons aient été destinés à un autre corps.

Les Grenadiers à cheval avaient également deux pistolets des modèles An XI ou An XIII.

Le harnachement du cheval comprenait une selle et ses accessoires, une bride complète et deux housses, l'une de grand uniforme et l'autre de petit uniforme.

La selle à la française était à quartiers de cuir sans porte-fers, avec siège et garnitures de battes et de troussequin en buffle. Les accessoires se composaient d'une paire de fontes, d'étrivières en cuir de Hongrie, d'étriers noircis, de sangles en tissus gris, d'un poitrail avec montants et ronds de fontes et d'une croupière en cuir noir; d'une courroie de dragonne en cuir naturel, d'un porte-crosse avec courroie, en cuir noir et de trois courroies de charge en cuir de Hongrie, dont deux avec un boucleteau supplémentaire pour assujettir le manteau (fig. 7).

La bride en cuir noir, avec boucles carrées, chaînette de dessus de tête et fleurons de frontal en cuivre avait un mors en acier à bossettes de cuivre timbrées d'une grenade; une martingale en cuir noir lui était ajoutée. Après 1809, le dessus de nez est orné d'une plaque en cuivre portant vraisemblablement une couronne (fig. 7).

La bride était complétée par un filet ordinaire en cuir noir, un filet en fil jaune d'or dont on ne fait plus de distributions après 1811 et un licol de parade en cuir noir ainsi que sa longe. Lorsque le harnachement comportait le filet de parade jaune il n'y avait pas de licol (fig. 2).

A cette nomenclature ajoutons le licol d'écurie en cuir de Hongrie et le bridon d'abreuvoir.

Jusqu'en 1811, pour les grandes parades, avec le filet jaune, les crins du toupet des chevaux étaient nattés avec un ruban rouge et attachés du côté montoir du frontal sous une cocarde rouge; une autre cocarde plus large était fixée au culeron.

La housse de grand uniforme et les chaperons de fontes étaient en drap bleu, passepoilés de rouge et garnis de deux galons en laine aurore, le plus large en dedans. Les angles postérieurs de la housse ont été ornés, d'abord de grenades brodées en laine (fig. 2 et 6), ensuite, de couronnes à partir de 1808 (fig. 7). C'est à cette époque, que la housse a été renforcée de plaques de frottement en cuir.

La housse de petit uniforme a toujours été ornée de grenades; après 1808, elle n'eut plus de passepoil rouge et ses côtés furent également renforcés de plaques de frottement en cuir (fig. 3).

Les états de confections et de fournitures indiquent l'existence, vers 1810-1811, de housses de petit uniforme, sans grenades et à un seul galon; la plupart d'entre elles furent remises à double galon et garnies de grenades en 1811 et 1812.

Le porte-manteau a toujours eu les extrémités passepoilées de rouge ce qui permettait de le porter avec la housse de grand uniforme. Ses fonds garnis de deux galons jusqu'en 1807 (fig. 6), n'en eurent plus qu'un ensuite (fig. 3 et 7).

Pour les grandes parades, le porte-manteau n'était pas employé. Seul le manteau plié en porte-feuille, la doublure apparente, était placé derrière le troussequin (fig. 2).

Les brigadiers se distinguaient de la troupe par leurs galons de grade en laine aurore, liserés de rouge. Jusqu'en 1814 il leur fut distribué des surtouts bleus et des pantalons d'écurie bleus, boutonnés sur le côté.

Les sous-officiers avaient leurs galons de grade en or liserés de rouge et, de plus, les particularités suivantes : le gland et le cordon du bonnet à poil, le gland et les cordonnets du bonnet de police, les aiguillettes et les trèfles, puis les contre-épaulettes, et la dragonne mélangés d'or et de laine rouge, le galon et la grenade du bonnet de police, les passants d'épaulettes et les grenades des retroussis en or, leurs boutons d'uniforme dorés, les ganses et passants du chapeau en or et les marrons des cornes, rouges à centre en or.

Aucune pièce d'archives ne mentionnant de bonnets à poil de sous-officiers, nous pouvons en déduire qu'ils avaient le même bonnet que la troupe, avec la croisette en laine.

Après 1809, les sous-officiers portaient tous les mêmes contre-épaulettes, mais leurs aiguillettes étaient mélangées de 2/3 d'or pour les maréchaux des logis-chefs et de 1/3 d'or pour les maréchaux des logis et fourriers.

Jusqu'en 1814, ils eurent des surtouts et un petit nombre de pantalons garnis en drap bleu leur fut distribué. En drap bleu aussi, leur pantalon d'écurie boutonné sur le côté, leur manteau 3/4 parementé de rouge et leur redingote. Cette dernière, croisée sur la poitrine et fermée par deux rangées de 10 gros boutons, avait 4 boutons dans le dos dont 2 à la taille et 2 au bas des poches et 6 petits, dont 2 aux épaulettes. En tenue de ville les sous-officiers portaient l'épée et le ceinturon porte-épée.

La plupart des détails que nous venons de donner dans cette courte étude, proviennent des Archives administratives du Ministère de la guerre. Beaucoup de renseignements précieux y sont conservés, en particulier, le détail des objets entrés en magasin du 1er janvier 1808 au 31 mars 1814 et l'année de leur distribution.

Nous y avons relevé en 1813, 827 paires de pattes d'épaules en drap bleu, doublées et liserées de rouge, délivrées aux « seconds grenadiers » et en 1814, 483 paires de contre-épaulettes.

Ces « seconds grenadiers » formaient les 5e et 6e escadrons dits de Jeune Garde. Ils ne portaient que l'habit et le harnachement de petit uniforme du corps, n'avaient pas d'aiguillettes et leur équipement était en buffle sans piqûres. Ils avaient les cheveux courts.

Les chevaux du régiment étaient noirs, à tous crins, de la taille de 4 pieds 9 à 11 pouces (1 m 542 à 1 m 595) d'après un marché de 1811. Un procès-verbal de vente de chevaux de réforme daté de 1809 leur donne une taille de 4 pieds 7 à 10 pouces (1 m 488 à 1 m 57). Un autre procès-verbal daté de novembre 1813 indique les mêmes tailles, mais mentionne, en plus de chevaux noirs, une quantité de chevaux bais et alezans, provenant vraisemblablement des escadrons de Jeune Garde.

Après la première Abdication, le régiment devenu le Corps Royal des Cuirassiers de France, fit confectionner des habits-vestes de cuirassiers en attendant la livraison des cuirasses et des casques. Ces habits-vestes en drap bleu et à collet bleu sans passepoil, avaient les parements écarlates, les pattes blanches à trois pointes, les retroussis écarlates ornés de grenades aurores, les poches en long à passepoil rouge, un passepoil rouge aux devants et les boutons jaunes aux armes de France. Le reste de l'habillement, les aiguillettes, la coiffure, l'équipement, l'armement et le harnachement, restèrent ceux en usage sous l'Empire, et dont les devis avaient été établis en 1813.

C'est vêtu de ce sévère habit-veste, que le régiment redevenu Grenadiers à cheval de la Garde Impériale, a fait la campagne de Belgique et fournit sa dernière charge sur le plateau de Mont St-Jean.

L. Rousselot.
Membre de la « Sabretache ».

DÉSIGNATION DES FIGURES

1. Tenue de service en surtout, 1806-1807.
2. Tenue de parade, 1806.
3. Tenue de campagne en petit uniforme, 1813-1814.
4. En manteau trois-quart, 1805-1813.
5. Tenue de sortie en petit uniforme, 1809-1814.
6. Housse de grand uniforme et porte-manteau, avant 1808.
7. Selle complète, housse de grand uniforme et porte-manteau, bride et filet de parade, 1808-1814.
8. Bonnet à poil vu de trois côtés. Musée de l'Armée.
9. Habit de brigadier (Musée de l'Armée) et bonnet de police.
10. Surtout et bonnet de police de sous-officier, 1808-1814.
11. Ceinturon complet et sabre.
11 *bis*. Détail du fourreau de sabre, 2e modèle.
12. Giberne avec porte-giberne.
13. Fusil de la Garde modèle court.
14. Plaque de ceinturon, réduite au 1/3.
15. Plaque de giberne, réduite au 1/3.
16. Aiguillettes et contre-épaulette.
17. Cordon de bonnet à poil.
18. Grenade de retroussis, réduite au 1/3.
19. Manteau capote, 1813-1814.
20. Tenue de sortie en hiver avec le surtout, 1807-1808.
21. Tenue d'écurie 1813-1814.
22. Tenue de la campagne de Belgique, 1815.

L'échelle s'applique aux figures 8, 11, 11 *bis*, 12, 13, 16 *et* 17.

IMPRIMERIE L. CAMUS VILLEJUIF PHOTOGRAVURE CLEMENCEAU VILLEJUIF